



Strasbourg, le 9 avril 2014

CDPC-BU (2014) 2

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Réunion du Bureau
(CDPC-BU)

Paris, 7-8 avril 2014

Bureau du Conseil de l'Europe à Paris

Liste des Décisions

Le Bureau, réuni les 7 et 8 avril 2014 à Paris, sous la présidence de M. Jesper Hjortenberg (Danemark), a décidé :

- d'exprimer sa gratitude à M^{me} Fabienne Schaller (France) pour avoir organisé une visite au Palais de justice de Paris en marge de la réunion ;

3. Futures activités et priorités du CDPC et préparation de la prochaine session plénière du CDPC

- de prendre acte des informations fournies par le Secrétaire du CDPC, M. Carlo Chiaromonte, sur les développements les plus récents au sein du Conseil de l'Europe et, en particulier, sur la situation en Ukraine. La semaine même où se tenait la réunion du Bureau, un débat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe portait sur une demande de réexamen, pour des raisons substantielles, des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie. L'élection du nouveau Secrétaire Général de l'Organisation par l'Assemblée parlementaire (septembre/octobre 2014) a, également, été mentionnée ;
- de tenir une discussion préliminaire sur la façon d'organiser les activités du CDPC au cours des deux prochaines années afin de remplir les nouvelles missions assignées au CDPC dans son mandat pour 2014-2015 ;

a. Passage en revue des instruments juridiques du Conseil de l'Europe en matière pénale

- d'inviter les présidents du PC-OC et du TC-Y à la prochaine session plénière du CDPC (10-13 juin 2014) afin de fournir au CDPC des informations sur la mise en œuvre/l'évaluation des conventions dont ils sont responsables, conformément à la décision n° 9 prise par le Comité des Ministres le 10 avril 2013 (« Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général ») ;

Adresse électronique : dgi-cdpc@coe.int

Site internet : www.coe.int/cdpc

- d'examiner ensemble, dans le cadre du même exercice, les autres conventions dont la responsabilité incombe directement au CDPC ;
- à cet égard, de charger le Secrétariat d'élaborer un document contenant toutes les informations pertinentes sur ces conventions (à savoir le nombre de ratifications et de signatures, les Etats parties à ces conventions, si le sujet des différentes conventions a récemment été traité par d'autres instruments internationaux ou non, quand elles sont entrées en vigueur) ;
- de discuter de l'examen de ces conventions à la prochaine réunion du Bureau à l'automne ;
- de présenter au CDPC un document sur l'application/évaluation de ces conventions à sa session plénière de décembre 2014 ;

b. Préparation d'un document/rapport en vue d'identifier des nouvelles formes de comportements qui ont émergé ces dernières années en lien avec l'utilisation des technologies modernes et qui ont mis en lumière d'éventuelles *lacunae* dans le droit pénal / sanctions

- d'inviter le président du TC-Y à la prochaine session plénière du CDPC, en juin, en vue de discuter d'une éventuelle action conjointe à mener sur ce sujet et notamment de la mise en place d'un groupe de réflexion commun (CDPC et TC-Y) dans l'optique de rédiger un rapport sur la question des nouvelles technologies et de la justice pénale ;

4. Suites à donner à la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) : « Réponses de la justice à la violence urbaine »

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les suites à donner à la dernière Conférence des ministres de la Justice et, en particulier, sur la Conférence internationale qui se tiendra à Lisbonne (23-24 octobre 2014) sur le thème « La violence urbaine » ;
- s'agissant du document de réflexion sur cette conférence, de l'étudier et d'affiner les thèmes à examiner à Lisbonne ;
- en ce qui concerne le « rapport préliminaire sur les réponses de la justice à la violence urbaine impliquant des jeunes » et le questionnaire, établis par M^{me} Josiane Bigot, de la remercier du travail accompli, d'examiner les deux documents et de faire des commentaires ;
- de charger le Secrétariat de demander à la consultante de modifier le rapport préliminaire en conséquence et de suggérer en particulier à la consultante d'établir un lien plus étroit entre le rapport et la question de la violence urbaine et de revoir le questionnaire en l'axant davantage sur les thèmes énoncés au point n° 20 de la Résolution adoptée par les ministres de la Justice à leur 31^e Conférence du Conseil de l'Europe à Vienne ;
- d'examiner les réponses des Etats membres à ce questionnaire à sa prochaine réunion en vue de présenter une version consolidée à la session plénière de décembre ;
- d'inviter M^{me} Bigot à la session plénière de juin 2014 du CDPC afin qu'elle présente son travail ;

5. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

- de féliciter M. Mauro Palma (Italie), le nouveau président du PC-CP ;
- de prendre acte du projet d'ordre du jour annoté de la session plénière du PC-CP (5-7 novembre 2014) et de faire des commentaires ;
- de soumettre le projet d'ordre du jour annoté au CDPC en vue de son approbation ;

a. Préparation de la 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP)

- d'examiner le document d'information et l'avant-projet d'ordre du jour de la prochaine CDAP qui se tiendra les 17 et 18 juin 2014 à Helsinki (Finlande) ;
- de prendre acte du fait que M. Jesper Hjortenberg et M. Sławomir Buczman (Pologne) se sont déclarés prêts à assister à la CDAP au nom du CDPC ;

b. La violence dans les centres de détention pour mineurs

- de prendre acte de la note de recherche sur la violence dans les établissements pour jeunes délinquants ;

6. Promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats sportifs, notamment les matchs arrangés

a. Projet de convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives

- de prendre note des informations fournies par M. Jesper Hjortenberg et le Secrétariat sur les récents développements liés au processus de négociation du projet de convention contre la manipulation des compétitions sportives, informations qui figurent aussi dans la lettre que le président a adressée à toutes les délégations du CDPC le 7 mars 2014 ;
- d'examiner les commentaires envoyés par cinq délégations en réponse à la lettre du président et de relever que seule l'une d'entre elles s'est formellement opposée à la procédure écrite tandis que trois autres, tout en ne s'opposant pas à la procédure écrite, ont fait quelques rares propositions d'amendement aux dispositions relatives aux questions de droit pénal relevant de la compétence du CDPC et qu'une quatrième délégation a préféré, semble-t-il, attendre pour se prononcer ;
- d'élaborer un avis concernant le texte des dispositions relatives aux questions de droit pénal (articles 15, 17 à 19, 21 à 23, 25, 26) du projet de convention de l'APES contre la manipulation des compétitions sportives ;
- de considérer que l'avis devrait être l'avis définitif du CDPC en la matière ;
- de charger le Secrétariat de communiquer l'avis à tous les membres du CDPC et à l'APES après avoir demandé à toutes les délégations du CDPC de formuler des observations sur le texte final de l'avis ;

b. Faisabilité d'un Protocole additionnel à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE n° 173)

- de prendre acte une fois de plus de la décision du GRECO (juin 2013) concernant la faisabilité d'un Protocole additionnel à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE n° 173) qui consiste à attendre le résultat des négociations sur la Convention de l'APES contre la manipulation des compétitions sportives avant de se prononcer sur cette question ;

7. Document/lignes directrices contenant des « dispositions type » qui établissent un certain nombre de règles à être dûment considérées par les comités d'experts dans leurs travaux de rédaction en tant que base à suivre pendant les futures négociations concernant toute éventuelle convention dans le domaine pénal

- de prendre acte de l'exposé de M. Hans-Holger Herrnfeld (Allemagne) sur les travaux préliminaires qu'il a effectués jusqu'à présent et, en particulier, d'examiner le document qu'il a rédigé (« Projet de dispositions modèles – avant-projet de plan ») en vue d'élaborer des dispositions modèles standards pour de futures conventions pénales ;
- de demander à M. Herrnfeld de rédiger et de présenter un « document d'information » sur ce projet à la session plénière de juin du CDPC ;
- d'examiner, à sa prochaine réunion à l'automne, un projet de document sur les dispositions modèles dont le projet de version finale sera soumis au CDPC pour approbation à sa session plénière de décembre 2014 ;
- de proposer la formation d'un petit groupe d'experts (composé, par exemple, d'un membre du PC-OC, des présidents d'anciens groupes d'experts chargés de la rédaction de conventions et du Secrétariat du Conseil de l'Europe) qui pourrait aider M. Herrnfeld à finaliser les travaux sur les dispositions modèles ;

8. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

- de féliciter M^{me} Joana Gomes Ferreira (Portugal), la nouvelle présidente du PC-OC ;
- de prendre acte de la liste des décisions de la 17^e réunion du PC-OC Mod (18-20 mars 2014) et du projet d'ordre du jour de la prochaine session plénière du PC-OC (19-21 mai 2014), y compris de la séance spéciale consacrée au fonctionnement de la Convention d'extradition et de ses protocoles ;
- de saluer les travaux menés actuellement par le PC-OC ;
- de prendre acte de la coopération du PC-OC avec le Programme HELP en vue d'élaborer, à l'intention des professionnels du droit, un programme d'études et du matériel pédagogique sur la coopération internationale dans le domaine pénal.

9. Activités liées à la criminalité transnationale organisée

- de prendre acte des informations fournies par le Secrétariat sur les conclusions de la seconde et dernière réunion du groupe de rédaction ad hoc sur la criminalité transnationale organisée (PC-GR-COT) qui a eu lieu les 12 et 13 décembre 2013 (après la dernière session plénière du CDPC) et sur l'état d'avancement du processus de rédaction du projet de Livre blanc ;
- de considérer favorablement le projet de Livre blanc et de féliciter les experts du remarquable travail accompli et de la qualité du rapport ;
- de donner son accord concernant l'insertion des commentaires reçus des différents organes conventionnels/de suivi du Conseil de l'Europe associés à l'exercice dans le projet de Livre blanc ;
- de charger le Secrétariat de mettre au point le projet de Livre blanc en vue de sa présentation, de son examen et de son approbation à la prochaine session plénière du CDPC, en juin ;
- d'inviter M^{me} Lorena Bachmaier Winter (Espagne), Présidente de l'ancien groupe de rédaction ad hoc sur la criminalité transnationale organisée, à la prochaine session plénière du CDPC aux fins de présentation du projet de Livre blanc ;
- de proposer au CDPC d'élaborer, après la session plénière de juin, un « Plan d'action » précis indiquant qu'elles initiatives il est envisagé de prendre à l'avenir. Le Plan d'action sera examiné par le CDPC à sa session plénière de décembre ;

10. Demande de statut d'observateur adressée au CDPC par la Conférence des ministres de la Justice des pays ibéro-américains (COMJIB)

- de considérer positivement la demande de statut d'observateur auprès du CDPC déposée par la Conférence des ministres de la Justice des pays ibéro-américains et de proposer que cette demande soit soumise au CDPC à sa prochaine session plénière en juin ;

11. Informations fournies par le Secrétariat

- de prendre acte des informations fournies par le Secrétariat sur les sous-points a. à e. ci-dessous ;

a. Médicrime

- s'agissant de l'état des signatures et ratifications, de saluer le fait que la Hongrie est le troisième pays à avoir ratifié la Convention Médicrime ;
- au sujet de la promotion de la Convention Médicrime, de prendre acte des futures activités de sensibilisation que le Secrétariat mettra en œuvre afin d'aider les Etats à mener à bien leur processus de signature/ratification de Médicrime, en particulier :
 - deux conférences régionales : l'une à Skopje les 19 et 20 juin 2014, avec la participation des pays de la région des Balkans ; une seconde qui sera organisée à l'automne à Chypre ;
 - l'élaboration d'un programme d'étude et de matériels pédagogiques sur Médicrime à l'intention des professionnels du droit (juges, procureurs et avocats), en coopération avec le Programme du Conseil de l'Europe HELP en vue de dispenser des formations dans un

- proche avenir ;
- l'organisation d'une manifestation parallèle (table ronde) dans le cadre de la prochaine réunion de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) qui se tiendra le 15 mai 2014, en coopération avec la Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM) ;
- la participation à l'élaboration de dispositions législatives modèles pour lutter contre le trafic de médicaments contrefaits conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCTO) ;

b. Trafic d'organes

- de prendre acte des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement des discussions du Comité des Ministres sur le projet de convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains ;

c. Terrorisme

- de prendre acte des informations fournies par le Secrétariat au sujet d'une conférence sur le terrorisme et la criminalité organisée prévue les 25 et 26 septembre 2014 à Málaga (Espagne) ainsi que des thèmes qu'il est envisagé d'aborder lors de ladite conférence ;
- de désigner M. Jesper Hjortenberg et M^{me} Helena Lisuchova (République tchèque) pour représenter le Bureau à cette conférence et de convier tout autre membre du CDPC intéressé à participer à la conférence ;
- s'agissant de la prochaine session plénière du CODEXTER (6-7 mai 2014), de prendre note à la fois du projet d'ordre du jour et du document de réflexion du sous-groupe sur les techniques spéciales d'enquête ;
- d'inviter M. Nicola Piacente (Italie), président du CODEXTER, à la prochaine session plénière du CDPC en vue d'examiner des questions d'intérêt commun ;

d. Cybercriminalité

- d'inviter le président du TC-Y à la prochaine session plénière du CDPC, en juin, pour discuter de questions d'intérêt commun ;

e. Délinquants dangereux

- de saluer l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2014)3 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux délinquants dangereux et de rappeler l'importance de la promouvoir parmi les Etats membres en organisant des activités spéciales ;
- s'agissant des activités de promotion de la Recommandation CM/Rec(2014)3 relative aux délinquants dangereux, de prendre acte des informations fournies par le Secrétariat, en particulier :
 - de la présentation de la recommandation précitée à une réunion multilatérale intitulée « Gestion par les administrations pénitentiaires des condamnés à perpétuité et des autres détenus de longue durée » qui se tiendra à Strasbourg les 10 et 11 avril 2014;
 - de l'organisation d'un atelier consacré aux délinquants dangereux qui se tiendra le 16 septembre 2014 à l'Université du pays basque à Bilbao (Espagne) ;

12. Questions diverses

- de charger le Secrétariat de contacter la rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes auprès du CDPC afin de voir si elle est prête à poursuivre son mandat ;

13. Dates de la prochaine session plénière du CDPC et de la prochaine réunion du Bureau

- de commencer la prochaine session plénière du CDPC à 14 heures mardi 10 juin par l'ouverture de la réunion, l'adoption de l'ordre du jour et des points d'information. La réunion s'achèvera vers midi vendredi 13 juin ;
- de tenir la prochaine réunion du Bureau à Strasbourg, les 9 et 10 octobre 2014.